

Le président du tribunal administratif de Marseille

VU le code de justice administrative et notamment l'article R. 222-24 ;

Considérant que le fonctionnement du tribunal administratif de Marseille exige de désigner temporairement un rapporteur public ;

DECIDE

Article 1^{er} : M. Jean-Marie ARGOUD, premier conseiller, est désigné pour exercer les fonctions de rapporteur public pour les audiences suivantes :

- Juge statuant seul de la 9^{ème} chambre du 11 février 2025 ;
- Juge statuant seul de la 9^{ème} chambre du 24 février 2025 ;
- Formation collégiale de la 10^{ème} chambre, 9h, du 24 février 2025 ;
- Juge statuant seul de la 9^{ème} chambre du 17 mars 2025 ;
- Juge statuant seul de la 9^{ème} chambre du 18 mars 2025.

Article 2 : Cette décision sera insérée sur le site internet du tribunal administratif de Marseille et notifiée aux intéressés.

Marseille, le 4 février 2025

Signé

Thierry TROTTIER